



CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE + D'ÉQUITÉ + DE RECONNAISSANCE BASSMS

Marvejols le 5 mai 2022,

Dans le cadre du SEGUR de la santé à l'Hopital, la **CFDT Santé Sociaux** « a mis le pied dans la porte » et **a gagné pour le privé la garantie d'une convergence des salaires avec le Public.**

Pour la branche associative sanitaire et médico-sociale. C'est enfin convenu ! Cela passera par une hausse de tous les salaires via une Convention Collective Nationale Unique (CCNU).

Pour ce faire, l'accord de méthode LAFORCADE qui a découlé du Ségur garantit à ce jour :

→ Des financements à hauteur de 238 € brut (183€ net) par mois pour 80% des salariés.

→ Versement de l'état de 500 millions € par an pour mettre en place la CCNU et y inclure les 20% de salariés restants (services généraux et logistique)

Cette CCNU garantira des grilles et classifications **évolutives** qui intégreront définitivement et pour tous ces 183 € dans le salaire.

Il faut savoir que certains partenaires sociaux en faisant systématiquement opposition privent les salariés du secteur logistique des 238 € et risquent que tout ce décide de façon unilatérale par les employeurs.

➤ **Dans l'attente et face à la lenteur du dialogue social national (entretenu par certains !!!), la CFDT Santé-Sociaux Lozère fait la demande à tous les employeurs du GCSMS 48 (Le Clos du Nid, l'A2LFS, l'ADAPEI-48, Les Résidences Lozériennes d'Olt, les Résidences Saint Nicolas, Les Genêts, Arc en Ciel, Du Guesclin, Sainte Angèle, l'Association d'Education par le Travail) d'ouvrir rapidement des négociations (NAO) sur les salaires de la filière logistique, et soumet le projet d'un complément de revenu transitoire (PEPA, Prime...) afin de préserver l'équité et la reconnaissance.**

Les équipes CFDT y sont prêtes

Garantir le maintien d'un accompagnement de qualité par tous les professionnels y compris ceux des services généraux reste une préoccupation forte de la CFDT.

Ce complément de revenu pour les services généraux et logistiques financé en fonds propres, représenterait environ 0.7% des budgets associatifs.

I.P.N.S.

Convention collective unique BASSMS

CE QUE VEUT LA CFDT santé-sociaux

Lors de la conférence des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social du 18 février 2022, le premier ministre a annoncé une enveloppe de **500 millions d'euros supplémentaires pour la construction d'une convention collective unique et étendue**.

Il est désormais de la responsabilité des partenaires sociaux que cette enveloppe permette l'amélioration des garanties collectives, des conditions d'emploi et de la qualité de vie au travail de tou-te-s les salarié-e-s du champ.

La CFDT Santé-Sociaux revendique plus d'équité et de reconnaissance pour les salarié-e-s du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif. La solution passera par une convention collective de branche étendue qui devrait voir le jour à l'horizon 2024 pour :

- **Garantir des droits pour tous**, notamment les 250 000 salarié-e-s sans convention collective obligatoire ;
- **Rendre lisible les droits** des salarié-e-s, pour un meilleur accès permettant l'émancipation de chacun-e ;
- **Garantir l'égalité de traitement**, quelque soit le secteur, l'entreprise ou l'employeur
- **Prendre en compte le travail réel**, en valorisant l'ensemble des activités, responsabilités et sujétions ;
- **Reconnaître** dans la rémunération le niveau de **qualification**, les **responsabilités**, **l'expérience** professionnelle et **la formation** ;
- **Mettre en place les dispositifs de prévention** et de compensation des risques professionnels, notamment sous forme de repos ;
- **Permettre les mobilités** choisies avec des **droits attachés à la personne**.

La CFDT Santé-Sociaux est prête.

Son projet est l'aboutissement d'un travail participatif mené avec ses adhérent-e-s pendant plusieurs années.

J'adhère
à la CFDT :



Pour plus de détail :

- Consultez le lien suivant (<https://link.infini.fr/projet-bassms>)
- Rapprochez vous de votre syndicat CFDT Santé Sociaux.

